

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 19 septembre 2024**OBJET :****2 / OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT****2.2 – Opérations de réhabilitations****2.2.1 – Validations et modifications d'opérations****ERADICATION DES ETIQUETTES F ET G – PHASE II****Délibération n° 2024 043 BUR**

Cinq administrateurs composant le Bureau du Conseil d'administration sont présents. Le quorum est donc atteint.

Sont présents :

- M. Bertrand OLLIVIER, désigné par le Conseil départemental, Président d'Hamaris,
- M. Jean-Jacques BAYER, désigné par le Conseil départemental,
- M. Robert COSTANZA, désigné par le Conseil départemental,
- M. Michel HUARD, désigné par le Conseil départemental,
- M. André NOIROT, désigné par le Conseil départemental,

A donné un pouvoir :

- Mme Véronique MICHEL, désignée par le Conseil départemental, Vice-présidente d'Hamaris, a donné pouvoir à M. Bertrand OLLIVIER,

Est excusé :

- M. Denis FAHY, représentant des locataires,

Assistent en outre à la réunion :

- M. Jacques CHAMBAUD, Directeur général,
- Mme Sandra CATTAN, Directrice générale adjointe, Directrice des ressources internes,
- M. Christophe LEGROS, Directeur patrimoine,
- Mme Corinne MORO, Directrice financière,
- M. Régis ROY, Directeur clientèle,
- Mme Cindy SCHMITT, Assistante de Direction.

**Hamaris • OPH de la Haute Marne**

Siège Social

27, rue du Vieux Moulin B.P. 72059

52902 CHAUMONT Cedex 9

T - 03 25 32 33 00 • F - 03 25 32 22 28

www.hamaris.fr

RCS Chaumont, B 403 891 997 (96 B 12)



Conseil départemental de la Haute-Marne, partenaire de votre cadre de vie

L'objet du présent rapport est de solliciter l'accord du Bureau sur les plans de financement prévisionnels pour les opérations d'éradication des étiquettes F et G de la phase II et sur la poursuite de ces projets.

La phase II regroupe 84 logements (69 logements individuels, 15 logements collectifs) réparties sur 7 communes et concernant 13 opérations d'investissement.

Par délibération du 26 janvier 2023, le Bureau du Conseil d'Administration a autorisé le lancement des études.

Les prestations envisagées pour ces opérations ont été présentées au Directeur Général ainsi qu'aux responsables du pôle financier, social, commercial et territoire, concernés en phase Avant-Projet Définitif.

Le tableau récapitulatif suivant présente la liste des opérations avec les coûts d'investissement, la modification des DPE et les dégrèvements de taxe foncière escomptés.

Les 13 opérations sont présentées à la suite avec le détail de l'enveloppe financière et des prestations retenues.


Des demandes de subventions d'investissement pour ces opérations seront demandées au service habitat de la DDT 52.

CODE BAT	COMMUNE	ADRESSE	NB	I/C	€ TTC opé	€ TTC opé/logt	Dégrevements Taxe Foncière		DPE	
							Eco. NRJ	Accessibilité	Avant	Après
01822-00090	ECLARON-BRAUCOURT-ST LIVIER	RUE D AMBRIERES	6	C	368 000,00	61 333,33	-	-	F	C
01973-00050	FAYL BILLOT	RUE MARGUERITE PRUDENT	10	I	855 663,55	85 566,35	61 460 ,40	189 584,21	F	C
01973-00051	FAYL BILLOT	RUE MARGUERITE PRUDENT	9	I	725 625,12	80 625,01	44 289,36	170 625,78	F	C
02251-00050	GONCOURT	RUE HERVE BAZIN	6	I	370 000,00	61 666,67	45 154,13	84 720,00	E	B
03061-00002	MANOIS	PLACE DE L'EGLISE	3	C	70 000,00	23 333,33	4 452,50	7 500,00	D	D
03061-00051	MANOIS	LOTISSEMENT LES CARRES	6	I	190 000,00	63 333,00	24 487,50	24 000,00	E	C
03062-00050	MANOIS	LOT. GROS BUISSON (tr 1)	12	I	590 000,00	49 166,66	71 900,00	138 000,00	E	C
03062-00051	MANOIS	LOT. GROS BUISSON (tr 2)	6	I	334 000,00	55 666,66	43 050,00	69 000,00	F	D
03312-00001	LA PORTE DU DER	RUE DU COTEAU	6	C	410 000,00	68 333,33	51 132,50	80 540,00	F	C
03312-00051	LA PORTE DU DER	RUE DU SOUVENIR Français	9	I	505 000,00	56 111,11	75 032,67	-	F	D
03312-00053	LA PORTE DU DER	RUE DU COTEAU	3	I	220 000,00	73 333,33	19 208,75	9 550,00	G	D
04071-00050	PREZ-SOUS-LA-FAUCHE	RUE DE LA VIERGE	3	I	187 000,00	62 333,33	28 181,25	23 760,00	E	C
04232-00053	RIMAU COURT	RUE DES ERABLES	5	I	293 000,00	58 600,00	41 550,00	45 150,00	E	C
			84		5 118 288,67	60 932,01	509 899,06	842 429,99		
			69	I	4 270 288,67	61 888,24	454 314,06	754 389,99		
			15	C	848 000,00	56 533,33	55 585,00	88 040,00		
							10,04%	16,59%		

Pièces jointes en annexe : fiche par opération et plan de financement concerné

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Bureau du Conseil d'administration DECIDE, à l'unanimité :

- **D'arrêter comme ci-dessus les coûts prévisionnels,**
- **D'autoriser le Directeur général :**
 - **à procéder à la signature et la notification des marchés, après attribution par la Commission des Achats ou la Commission d'Appels d'Offres le cas échéant,**
 - **à procéder à l'attribution des marchés de services nécessaires à la réalisation du projet conformément à la réglementation applicable à la commande publique,**
 - **à conclure et signer les marchés, contrats et conventions à intervenir y compris les éventuels avenants supérieurs à 5% après avis de la Commission des Achats ou Commission d'Appels d'Offres le cas échéant,**
 - **à signer toutes les pièces administratives, juridiques, techniques et financières relatives à ce(s) marché(s), (pièces d'urbanisme, permis de construire, déclaration de travaux, ordres de services...)**
 - **à prendre toutes les dispositions utiles à la réalisation de ce projet,**
 - **à régler les sommes dues au titre de ce programme, même en cas de dépassement, sous réserve qu'elles demeurent dans le cadre financier global prévisionnel.**

RESULTAT du VOTE : A L'UNANIMITÉ	
Chaumont, le 19 septembre 2024	 Le Président Bertrand OLLIVIER